



**Communiqué de presse – 24/07/2019**

Les groupes Gauche Démocrate et Républicaine, La France insoumise, et Socialistes et apparentés ont déposé ce jour un recours pour contester devant le Conseil constitutionnel le **projet de loi de transformation de la fonction publique**.

Nous estimons que cette loi est manifestement contraire à plusieurs principes à valeur constitutionnelle puisqu'elle méconnaît :

- le principe de participation consacré par l'alinéa 8 du Préambule de la Constitution de 1946 (articles 1<sup>er</sup>, 3, 4, 11, 14 du projet de loi),
- le principe d'égalité devant la loi pour l'accès aux emplois publics consacré par l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen (articles 7, 9, 9 bis et 10),
- le principe fondamental reconnu par les lois de la République d'indépendance des professeurs d'Université (article 15),
- le droit de grève proclamé par l'alinéa 7 du Préambule de la Constitution de 1946 (article 20 ter),
- la liberté contractuelle (article 28).

Nous demandons au Conseil constitutionnel de bien vouloir invalider les dispositions ainsi entachées d'inconstitutionnalité.